

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du Conseil municipal, tenue le 8 juillet 2008 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30

PRÉSENCES

Le Maire,	Monsieur Pierre Lapointe
Les Conseillers (ères):	Madame Nicole Davidson Madame Dominique Forget Monsieur Mario Chartrand
l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier
le directeur général	Monsieur André Desjardins

ABSENCES

Les Conseillers (ères):	Monsieur Raymond Auclair Monsieur Daniel Lévesque Madame Anne-Marie Chagnon
-------------------------	---

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée et les délibérations du Conseil sont ouvertes.

08-07-221

OBJET : Ratification de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

08-07-222

OBJET : Ratification des procès-verbaux - 10 et 23 juin 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur général soit et est dispensé de la lecture du procès-verbal de séance régulière du 10 juin 2008 ainsi que de la séance spéciale du 23 juin 2008.

QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux qui leur ont été remis et que ces derniers soient et sont ratifiés.

ADOPTÉE

FINANCES

08-07-223

OBJET : Ratification du journal des décaissements - Juin 2008

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 30 juin 2008 pour les chèques portant les numéros 280810 à 280965 et les prélèvements automatiques portant les numéros 660221 à 660258, tel que soumis par le service de la Trésorerie pour un montant de 367 984 \$ soit et est ratifié.

ADOPTÉE

08-07-224

OBJET : Adoption - Règlement numéro 620 modifiant le Règlement 572 et ses amendements ayant comme objet de constituer un fonds de roulement en y ajoutant une somme de 125 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 620 modifiant le Règlement 572 et ses amendements ayant comme objet de constituer un fonds de roulement en y ajoutant une somme de 125 000 \$ soit et est adopté.

Le tout tel que spécifié au règlement numéro 620 ci-après transcrit.

ADOPTÉE

Règlement # 620

RÈGLEMENT NUMÉRO 620

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 572 ET SES AMENDEMENTS AYANT COMME OBJET DE CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT EN Y AJOUTANT UNE SOMME DE 125 000.00 \$

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité du Village de Val-David d'augmenter le fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du 6 juin 2008 ;

EN CONSÉQUENCE,

Le Conseil décrète :

QUE le règlement suivant soit et est adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le montant transféré afin d'augmenter le « fonds de roulement » est de 125 000.00 \$ et provient du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général

08-07-225

OBJET : Démission – Réjeanne Reid

ATTENDU la démission de madame Réjeanne Reid en date du 1^{er} juillet 2008 au sein du service de la Trésorerie;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la démission de madame Réjeanne Reid en date du 1^{er} juillet 2008.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

08-07-226

OBJET : Nominations – Service de Sécurité incendie

ATTENDU la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie pour les nominations ci-après décrites;

ATTENDU les nouvelles spécifications du ministère de la Sécurité publique du Québec conséquemment à l'application du schéma de couverture de risques;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les personnes ci-après soient nommées dans leur poste respectif :

Capitaine	Jules Lamontagne
Lieutenant	Laurent Querrach
Lieutenant	Stéphane Primeau
Officier – Santé et sécurité au travail	Guy Brazeau

ADOPTÉE

08-07-227

**OBJET : Mise à jour – Plan des mesures d’urgence
Mandats – Prudent Groupe Conseil**

ATTENDU que le projet « Mise à jour du plan des mesures d’urgence » présenté par la Municipalité a été accepté par Sécurité publique Canada le 29 mai 2008; dans le cadre du Programme conjoint de protection civile;

ATTENDU la présentation de la proposition de la firme Prudent Groupe Conseil en date du 2 novembre 2007 pour les phases préliminaires dont les principaux objectifs sont ;

- Définir le profil socio-politico-économique du territoire de la municipalité;
- Déterminer les risques (dangers) auxquels la municipalité peut être confrontés;
- Établir la vulnérabilité de la Municipalité face aux risques (dangers) répertoriés et leurs répercussions;
- Définir les mesures de prévention et d’atténuation (mitigation) des risques présents sur le territoire;
- Déterminer les priorités des plans de sécurité civile et mesures d’urgence.

ATTENDU la présentation de la proposition de la firme Prudent Groupe Conseil en date du 2 novembre 2007 pour la rédaction du plan de mesures d’urgence qui sera réalisé en 3 étapes :

1. La planification des interventions;
2. Les mesures d’intégration permettant de rendre l’organisation apte à réagir;
3. La mise à jour et la révision.

ATTENDU que Sécurité publique Canada s’engage à payer un montant égal à la dépense engendrée pour la Municipalité pour un maximum de 19 797 \$;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal du Village de Val-David mandate la firme Prudent Groupe Conseil afin de débiter la mise à jour du Plan de mesures d'urgence, et ce, tel que décrit à ses propositions de services professionnels en date du 2 novembre 2007.

QUE les montants affectés à cette dépense soient ceux mentionnés aux propositions de services professionnels en y ajoutant les taxes applicables, soit :

Phases préliminaires	16 945 \$
Rédaction	11 350 \$
Total	28 295 \$

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer tout document relatif à ce mandat.

QUE les coûts relatifs à ce mandat soit affectés au fonds de roulement et remboursable sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

08-07-228

OBJET : Gestion des ponts municipaux - Ministère des Transports du Québec (MTQ)

ATTENDU que le 19 décembre 2007, le Conseil des ministres a adopté un décret pour le transfert au gouvernement du Québec de la gestion des ponts municipaux situés dans les municipalités de 100 000 habitants et moins en date du 31 janvier 2001 ;

ATTENDU que suivant ledit décret, la Municipalité demeure responsable de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, du drainage et de l'éclairage des ponts ;

ATTENDU que suivant le décret 1176-2007 en date du 19 décembre 2007 sept (7) ponts situés sur le territoire de la municipalité sont décrits audit décret ;

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité du Village de Val-David de conclure une entente visant à établir les responsabilités des parties avec le ministère des Transports du Québec (MTQ);

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire, Pierre Lapointe, et le directeur général, André Desjardins, soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre le ministère

des Transports du Québec (MTQ) et la Municipalité afin de définir les responsabilités des parties dans la gestion des ponts situés sur le territoire du village de Val-David et ce, tel que décrit au décret 1176-2007 du 19 décembre 2007.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

Aucun point à traiter à l'ordre du jour.

URBANISME

Aucun point à traiter à l'ordre du jour.

LOISIRS ET PARC

08-07-229

OBJET : Embauche - Gardien/percepteur - Parc régional Dufresne

ATTENDU les besoins en personnel du parc régional Dufresne, secteur Val-David;

ATTENDU la recommandation du directeur du parc régional Dufresne;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU

QUE monsieur Guillaume Vincent soit embauché à titre de gardien/percepteur au parc régional Dufresne, secteur Val-David, au tarif horaire de 8,50 \$ à partir du 21 juin 2008.

QUE son horaire soit variable avec un maximum de 40 heures par semaine.

CONTRE : Le conseiller Mario Chartrand

ADOPTÉE

08-07-230

OBJET : Embauche - Journalier - Parc régional Dufresne

ATTENDU l'offre d'emploi publiée dans le journal L'Information du Nord, édition du 31 mai 2008;

ATTENDU que les directeurs des Travaux publics et du parc régional Dufresne ont analysé les curriculum vitae reçus;

ATTENDU leur recommandation;

une contribution de 500\$;

ATTENDU que par cette contribution les résidants du Village de Val-David auront droit d'accès aux spectacles à des tarifs avantageux;

ATTENDU que le Conseil municipal juge opportun de s'associer à Ste-Agathe-des-Arts afin d'offrir à ses citoyens un privilège d'abonnement avantageux;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David accepte d'être partenaire et adhère à Ste-Agathe-des-Arts pour un montant de 500\$ donnant un privilège d'abonnement aux citoyens du Village de Val-David à des spectacles de cet organisme.

ADOPTÉE

ÉVÉNEMENTS ET FAMILLE

08-07-233

OBJET : Plage – Camp de jour 2008

ATTENDU que la programmation du camp de jour offre une sortie à la plage une fois par semaine;

ATTENDU que ces sorties étaient prévues à la plage du Lac Raymond située à Val-Morin selon les modalités établies avec cette Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de Val-Morin a décrété la fermeture de la plage du Lac Raymond pour la saison estivale 2008;

ATTENDU que le déplacement vers la plage de Sainte-Agathe-des-Monts occasionne des frais additionnels au budget prévu à la programmation du Camp de jour 2008;

ATTENDU que la directrice du service Loisirs et culture a fait les démarches nécessaires afin de trouver une plage pouvant accueillir les enfants du camp de jour;

ATTENDU la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un budget additionnel maximum de 4 600 \$ soit alloué pour le volet
plage du programme Camp de jour 2008.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun point à traiter à l'ordre du jour.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à l'ordre du jour.

Période de questions des citoyens

08-07-234

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée, il est 19h55.

ADOPTÉE

Pierre Lapointe
Maire

André Desjardins
Directeur général